



La Ville de Saint-Sauveur désire pourvoir un poste temporaire au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :

## Technicien(ne) en urbanisme

### Description sommaire

Veiller au respect et au contrôle des règlements municipaux relatifs à la construction, à l'urbanisme, au zonage et à l'environnement ainsi que tous les règlements connexes qui s'appliquent sur le territoire de la ville.

### Principales responsabilités

- Informer les clients qui requièrent des permis de lotissement, de construction et des certificats d'autorisation quant aux exigences de la réglementation municipale en relation avec l'urbanisme, la construction et l'aménagement du territoire
- Vérifier la conformité des projets de construction et d'aménagement en regard de la réglementation municipale et soumettre aux requérants les modifications nécessaires à apporter à leurs projets afin de s'assurer de leur conformité
- Émettre les permis de construction et les certificats d'autorisation
- Traiter les dossiers de PIIA et les demandes de dérogations mineures

### Qualifications et exigences

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Technique d'aménagement et d'urbanisme et posséder un minimum d'une année d'expérience relative à la fonction, de préférence en milieu municipal. Pour cette affectation temporaire, les étudiants au baccalauréat en urbanisme désirant occuper un emploi à temps complet durant la saison estivale sont les bienvenus.
- Faire preuve de professionnalisme, de rigueur, de discrétion et d'esprit d'équipe et être soucieux d'offrir un excellent service à la clientèle
- Être habile et efficace dans l'utilisation des logiciels bureautiques usuels (particulièrement Word et Excel)
- Excellente connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et bonne connaissance des autres lois constituant le cadre légal de la gestion territoriale au Québec
- Maîtrise du français autant à l'oral qu'à l'écrit
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide
- Connaissance du logiciel Accès Cité Territoire, un atout

### Conditions de travail

Les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective. Le taux horaire à l'embauche est de 34.36 \$ (salaire 2023 - négociation de la convention collective en cours). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées à temporaires en compensation des avantages sociaux.

La semaine normale de travail est de 35 heures (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h45, et le vendredi, de 8h à 12h). La date d'entrée en fonction est variable et s'effectuera idéalement au début du mois de mai.

Pour soumettre votre candidature, vous devez postuler en ligne au <https://jobs.glowinthecloud.com/ville-de-saint-sauveur#jobs> au plus tard le 8 mars 2026, date de fin du concours.